



Thônex

législature 2020-2025  
délibération no 137  
séance du 14/02/2023

### Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.-  
pour financer la réalisation de la Fête de la Musique

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de la commune de mettre à l'honneur les écoles de musique et la formation musicale classique proposées à Thônex et dans la région lors de la Fête de la Musique 2023 ;
- Vu que plusieurs groupes et musiciens seront contactés pour participer à cet évènement ainsi qu'un orchestre symphonique ;
- Vu qu'une petite restauration et une buvette seront à disposition du public ;
- Vu que la place Graveson, qui représente un lieu de passage au centre de la commune sera transformée en salle de spectacle avec l'infrastructure nécessaire ;
- Vu le préavis favorable de la commission culture, loisir, jumelage du 19 janvier 2023,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2023, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- sous la rubrique 322.313 pour financer l'infrastructure nécessaire à la réalisation de la Fête de la Musique.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

Thônex, le 15 février 2023- MZ/cck



(DA-23-87) cm-14/02/2023